

SEANCE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ



Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des Membres en fonction : 24

Nombre des Membres qui ont assisté à la séance : 16

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 21

Convoqués le 09/10/2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

Etaient présents : Mme Sylvie SASSELLA, M. Jean-Baptiste GORETTI, Mme Corinne SANTINON, M. Dominique DI MARCO, M. Alain OSTER, M. Alain SASSELLA, M. Serge CASTELLANI, M. Patrick METZGER, Mme Béatrice DOEBLE, M. Abdelkarim KHACHEI, Mme Nicole WEBER, Mme GABURRO Joëlle, M. Grégory MOCA, Mme Nicole PEREZ et Mme Fanny MENTION.

Absents ayant donnés pouvoir :

M. Pierre VASCO a donné pouvoir à Mme Sylvie SASSELLA,
M. Serge TRUSCELLO a donné pouvoir à M. Dominique DI MARCO
Mme Anne Marie SECRETTI a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste GORETTI
M. Christophe FERRY a donné pouvoir à M. Grégory MOCA
M. Régis WOEFFLER a donné pouvoir à Mme Nicole WEBER

Absent excusé :

M. Jean-Pierre JANUS
M. Ali CHICK

Absent :

Mme Concetta DUMINY

Secrétaire de séance : M. Grégory MOCA

Délibération n°2: Election des nouveaux représentants de la nouvelle intercommunalité issue de la fusion entre la CAVF et Thionville Porte de France

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune perd un membre en termes de représentation au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération et passe de trois membres à seulement deux. L'arrêté préfectoral n°2025-DCL/1-023 du 17 septembre 2025 actant la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération du 01^{er} janvier 2026 jusqu'à l'installation du conseil communautaire issu du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, a été signé. Sans ce dernier, il ne pouvait y avoir d'élection. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des deux membres qui vont siéger à la nouvelle intercommunalité.

Actuellement, trois membres siègent au Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à savoir :

- M. Serge JURCZAK,
- M. Dominique DI MARCO
- Mme Fanny MENTION

Désormais il n'y en aura plus que deux qui do
conseil municipal. Cette représentation durera jusqu'aux prochaines élections municipales en mars 2026.

Pour mémoire :

- il s'agit d'un scrutin de listes,
- les listes doivent pour l'occasion être composées uniquement de noms de conseillers communautaires sortants,
- les listes n'ont pas obligatoirement à être constituées sur la base de celles qui avaient été déposées au moment du renouvellement général de 2020,
- la parité entre hommes et femmes n'est pas obligatoire,
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir,
- la répartition des sièges se fera à la plus forte moyenne entre les différentes listes proposées.

La liste proposée par Monsieur Serge JURCZAK se présente comme suit :

Monsieur Serge JURCZAK

Monsieur Dominique DI MARCO

Madame Fanny MENTION souhaite également proposer une liste composée comme suit :

Madame Fanny MENTION

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-013 du 01^{er} août 2024 portant création de la communauté Thionville Fensch Agglomération issue de la fusion des communautés d'agglomération Portes de France Thionville et du Val de Fensch ;
 Vu les délibérations des communes membres de la future communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération relatives à la composition du conseil communautaire qui se réunira le 01^{er} janvier 2026 jusqu'à l'installation du conseil communautaire issu du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL/1-023 du 17 septembre 2025 actant la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à l'installation du conseil communautaire issu du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Le conseil municipal procédera à un vote à bulletin secret pour désigner les deux représentants.

Résultat de l'élection :

Nombre d'enveloppes trouvés dans l'urne : 21

Nombre de blanc : 1

Suffrages exprimés : 20

Quotient électoral : 10

Liste de MM JURCZAK et DI MARCO : 19 voix

Liste de Mme MENTION : 1 voix

Nombre de siège obtenu :

Liste de MM JURCZAK et DI MARCO : 1.90

Liste de Mme MENTION : 0.10 soit 0 voix

Nombre de siège obtenu :

Liste de MM JURCZAK et DI MARCI : 9.5 soit 1 siège

Liste de Mme MENTION : 1 soit 0 siège

Sont proclamés élus pour siéger à la nouvelle intercommunalité :

M. Serge JURCZAK,
M. Dominique DI MARCO

AUTORISE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire
Serge JURCZAK

